

DERNIÈRES TENDANCES DE L'EMPLOI ET DE L'ACTIVITÉ PARTIELLE DANS LA MÉTALLURGIE

MAI 2021

Le vif rebond des embauches après le premier confinement n'a pu empêcher des pertes nettes d'emplois dans la métallurgie en 2020. Dans le même temps, le recours à l'activité partielle s'est progressivement atténué, alors que près de la moitié des salariés avait bénéficié de ce dispositif lors des trois premiers mois de la crise sanitaire.

Vigueur retrouvée des embauches

Déjà orientées à la baisse fin 2019-début 2020, les déclarations d'embauche hors intérim dans la métallurgie comptabilisées par l'Urssaf avaient décroché de 44 % au second trimestre 2020 en France, tombant à moins de 36 000. Elles se sont sensiblement redressées depuis lors, y compris au premier trimestre 2021 pour lequel les statistiques ont été diffusées il y a peu : + 9,5 % par rapport aux trois derniers mois de l'exercice passé. Au total, les embauches sont repassées au-dessus des 64 000 (chiffre qui inclut les recrutements de salariés

exerçant dans un autre secteur de la branche à leur poste précédent) ; elles demeurent en retrait d'environ 4 000 par rapport à la moyenne trimestrielle constatée entre 2016 et 2019. Les flux de missions d'intérim s'inscrivent également en deçà de leur niveau pré-pandémie (il s'en faut de 2 % environ), malgré le rebond amorcé dès le mois de mai 2020 ; le stock d'intérimaires s'établit ainsi à proximité de 112 000 (105 000 en équivalents temps-plein).

Augmentation des licenciements économiques

Si les recrutements ont retrouvé une tendance ascendante, les licenciements économiques

montent en puissance depuis l'été dernier, en dépit de l'ampleur des mesures de soutien aux entreprises initiées par le gouvernement. Dans la métallurgie, les ruptures de contrat de travail envisagées dans le cadre d'un plan de sauvegarde de l'emploi étaient évaluées à un peu plus de 26 000 en cumulé entre début mars et début décembre 2020, contre 3 600 sur la même période de 2019 (leur nombre effectivement constaté à la fin de la procédure sera toutefois moins élevé). Dans ce contexte, le poids des ouvertures de droit à l'assurance chômage d'un salarié licencié pour motif économique alors qu'il occupait jusque-là un poste dans un secteur de la métallurgie

a nettement grimpé : au second semestre 2020, il représentait 21 % de l'ensemble des ouvertures de droit contre 13 % en moyenne en 2019.

58 000 pertes nettes de postes en 2020

Entre fin 2019 et fin mars 2020, 70 000 pertes nettes d'emplois ont été enregistrées dans la métallurgie hexagonale selon les statistiques de l'Insee et de la Dares, mouvement s'expliquant à hauteur de 90 % par le retournement de l'intérim. La baisse s'est poursuivie au second trimestre (- 4 000) en raison cette fois de la correction des effectifs hors intérim, avant qu'un rebond n'intervienne durant l'été (+ 18 000), puis, qu'une rechute ne se manifeste de nouveau en fin d'année compte tenu du confinement (- 2 000). Au total, donc près de 58 000 pertes sont intervenues tout au long de 2020, soit 69 % de celles à l'œuvre dans l'industrie.

Le glissement annuel des effectifs s'affichait ainsi à - 3,7 % fin décembre, en regard de - 5,5 % au premier semestre. Il apparaît plus marqué que pour l'industrie dans son ensemble (- 2,4 %), l'agroalimentaire et l'énergie affichant un recul limité à respectivement 0,5 et 1 %, et, la pharmacie une stabilisation. Deux secteurs sont particulièrement à la peine : les matériels de transport autres que l'automobile (aéronautique) et les produits métalliques (sidérurgie, usinage, structures métalliques, etc.), puisque leurs effectifs apparaissent inférieurs de l'ordre de 5 % à leur niveau de la fin 2019. Les deux autres grands secteurs relevant de la branche, les biens d'équipement et les « autres industries » (réparation de machines et matériels médicaux), connaissent respectivement une décline de 3,1 % et de 1,5 %.

Reflux progressif de l'activité partielle en dépit de la montée en puissance de l'APLD

Selon les données fournies par l'Unédic, le nombre de salariés ayant fait l'objet d'une demande d'indemnisation d'activité partielle dans la métallurgie a atteint un maximum de 732 000 au mois d'avril 2020. Il a globalement décliné jusqu'en octobre, avant de rester à peu

près stable les deux mois suivants à proximité de 160 000, puis, est revenu à 104 000 en janvier 2021 (ce chiffre sera revu à la hausse, une partie des demandes d'indemnisation des entreprises ayant pu être opérée les mois suivants). Exprimé en équivalents-temps plein, le nombre de salariés concernés par le dispositif s'inscrivait en moyenne à environ 43 000 par mois entre juillet 2020 et janvier 2021, contre 170 000 lorsque le chiffre est observé indépendamment du nombre d'heures chômées.

A lui seul, le secteur des autres matériels de transport que l'automobile concentre plus du quart des salariés de la métallurgie en activité partielle, la très grande majorité exerçant dans l'aéronautique. Il apparaît ainsi largement sur-représenté, puisque, le stock de ses effectifs ne représente en regard que 12 % du nombre total des salariés de la branche.

Depuis l'accord signé entre les partenaires sociaux à la toute fin du mois de juillet, l'activité partielle de longue durée monte en puissance. En janvier 2021, près de 62 000 salariés de la métallurgie ont été concernés (répartis dans 880 établissements), soit 59 % du nombre de personnes placées effectivement en activité partielle.

Au total, depuis l'été dernier, 12,5 % des effectifs de la branche ont été placés en activité partielle en France, soit quatre points de plus que dans l'industrie et trois points de plus que dans l'ensemble de l'économie (l'hôtellerie-restauration affiche certes un ratio moyen supérieur à 50 % selon la Dares, mais, celui-ci ressort par exemple à seulement 2 % dans les activités relevant de l'énergie, de la finance et de la construction). La moyenne hexagonale cache comme toujours des situations parfois très disparates selon les territoires : 4 % des salariés se trouvaient en activité partielle en Bretagne contre 24 % en Occitanie.